



ue2008.fr

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

SECAE/SQ/mm/N° 3259

Paris, le 18 NOV. 2008

Monsieur le Président,

En application de l'article 88-4 de la Constitution, le Secrétariat général du Gouvernement a transmis au Parlement français les textes référencés :

Com(2008)731 : « Avant-projet de budget rectificatif n° 11 au budget général 2008. État des dépenses par section. Section III. Commission. »

E4086 : « Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne. »

Ces deux textes couvrent les éléments suivants:

L'intervention du Fonds de solidarité de l'Union européenne, pour un montant de 7,6 millions d'euros en crédits d'engagement et de paiement, à la suite d'une grave sécheresse à Chypre;

Une réduction correspondante en crédits de paiement d'un montant de 7,6 millions d'euros, prélevée sur la ligne budgétaire 13 04 02 «Fonds de cohésion».

Sec(2008)2840 : « Lettre rectificative n° 3 à l'Avant-projet de budget 2009. État des dépenses par section. Section II. Conseil. ».

Cette lettre rectificative, budgétairement neutre, reprend les dépenses liées aux travaux du groupe de réflexion créé par le Conseil européen du 14 décembre 2007. Eu égard à l'activité spécifique du groupe de réflexion, et pour des raisons de transparence budgétaire, il est proposé de présenter les dépenses relatives aux travaux du groupe dans un titre séparé du budget (Section II - Conseil, Titre 4: «Groupe de réflexion») pour l'exercice 2009.

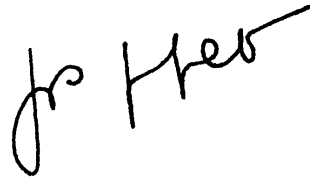
Monsieur Pierre LEQUILLER
Président de la Commission en charge des affaires européennes
Assemblée nationale
33, rue Saint-Dominique
75007 PARIS

Ces trois textes doivent être adoptés en une seule lecture par le Parlement européen et le Conseil le vendredi 21 novembre, jour du Conseil « affaires économiques et financières » consacré au budget et de la concertation avec le Parlement européen. Ils constituent de ce fait un élément de l'accord global à dégager sur le budget 2009.

Ces textes devraient être inscrits pour adoption à l'ordre du jour du Conseil « affaires économiques et financières » du vendredi 21 décembre 2008.

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir les examiner selon la procédure d'urgence, de sorte que la délégation française soit en mesure de prendre position à cette occasion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JP Jouyet', written in a cursive style.

Jean-Pierre JOUYET

COMMISSION CHARGÉE
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Le Président

D190/SR/CG

Paris, le 19 novembre 2008

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 18 novembre 2008, vous avez saisi la Commission d'une demande d'examen en urgence de trois textes.

Une procédure d'urgence arrêtée par la Commission m'autorise, en ma qualité de Président, à me prononcer sur les projets d'acte de l'Union européenne qui lui sont ainsi soumis par le Gouvernement.

L'avant-projet de budget rectificatif n° 11 au budget général 2008 (document E 3770-11) et la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (document E 4086) visent à permettre le versement d'une aide financière de 7,6 millions d'euros pour répondre à la requête des autorités chypriotes, Chypre ayant subi une grave sécheresse en 2008. Cette sécheresse affecte la totalité du territoire, avec de graves répercussions, notamment sur l'état des infrastructures de distribution d'eau, sur l'agriculture et sur l'activité touristique.

La lettre rectificative n° 3 de l'avant-projet de budget 2009 (document E 4098) a pour objet d'intégrer dans le budget 2009 les dépenses de fonctionnement du Groupe de réflexion « Horizon 2020-2030 » dont la création avait été décidée par le Conseil européen du 14 décembre 2007. Ces dépenses n'avaient pas pu être identifiées au moment de la présentation de l'avant-projet de budget pour 2009 car la composition complète du Groupe de réflexion n'a été validée qu'en octobre 2008. Cette lettre rectificative est budgétairement neutre puisqu'il est proposé de prélever ces crédits dans la « réserve pour imprévus » déjà inscrite dans le projet de budget pour 2009.

Monsieur Jean-Pierre JOUYET
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes
37 Quai d'Orsay
75351 PARIS Cedex 07

Ces trois textes doivent être adoptés par le Conseil et par le Parlement européen le 21 novembre 2008.

Bien que n'ayant pu consulter la Commission, je crois pouvoir affirmer que ces propositions ne suscitent pas de difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Commission approuve ces trois textes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lequiller', with a stylized flourish at the end.

Pierre LEQUILLER